



COMMUNE
de
ROMANEL-SUR-LAUSANNE

PRÉAVIS MUNICIPAL
N° 32bis/2023
au Conseil communal

**Demande de crédit
pour la sécurité informatique**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

1. Objet du préavis

Le présent préavis concerne la demande d'un crédit de CHF 36'000.00 TTC pour la réalisation d'un audit de sécurité informatique et la mise en place de plusieurs mesures urgentes.

2. Préambule

Les années 2021 et 2022 ont vu le passage au premier plan des questions de cybersécurité pour les administrations publiques. Romanel-sur-Lausanne n'a pas été épargnée puisqu'elle a été victime d'une attaque virale ayant comme point d'entrée le serveur de messagerie, qui a par la suite impacté l'ensemble de l'infrastructure. Fort heureusement, les dégâts ont été minimes et l'attaque n'a occasionné aucune perte ou vol de données.

Pendant l'année 2022, notre prestataire de service a mis en place plusieurs mesures permettant de limiter les risques de nouvelles attaques. Le personnel communal a également été formé aux bonnes pratiques liées à la cybersécurité.

Il convient maintenant de terminer la mise en place de ces interventions urgentes, puis de vérifier l'efficacité de ces mesures et de mettre en lumière les points d'amélioration restants.

Modifications apportées au préavis après son retrait en mai 2023

De manière synthétique, les modifications suivantes ont été apportées au préavis depuis son retrait par la Municipalité en mai 2023 :

1. Diminution du coût de la sauvegarde à distance de CHF 641.00 à CHF 386.00 par mois, soit une réduction du prix d'environ 40 % ;
2. Mise en place uniquement du test pour la connexion à distance, la version finale étant repoussée à 2024 ;
3. Passage de tous les utilisateurs sur des licences Office 365 Business Premium avec mise à jour de l'anti-virus et du filtrage antispam pour un montant de CHF 1'789.95 par mois, coût duquel il convient de déduire celui des licences actuelles ;
4. Ajout du renouvellement urgent de licences serveurs, omises lors de la préparation du budget 2023, pour un montant total de CHF 17'829.70.

3. Descriptif

Mesures urgentes

Si toutes les mesures décrites plus haut ont pu être prises en charge dans le cadre du budget de fonctionnement, il en reste plusieurs, urgentes, qui n'ont pas pu être absorbées et doivent faire l'objet d'une demande de financement au vu de leurs coûts.

A. Solution de connexion à distance

Il s'agit tout d'abord de la mise en place d'une nouvelle solution sécurisée moderne et performante pour les accès à distance utilisant le concept de « double authentification » par notification sur smartphone, largement répandu de nos jours et basé sur la technologie Wmware Horizon.

La solution actuellement utilisée par les membres de la Municipalité s'avère en effet obsolète, insuffisamment sécurisée et peu satisfaisante à l'usage.

Afin de limiter les risques de dépenses inutiles, notre partenaire informatique nous propose, dans un premier temps, de mettre en place une plateforme de test pour deux personnes (un employé et un municipal) avant de la déployer pour l'ensemble des collaborateurs¹. Cette phase de test utilisera des licences d'essai renouvelables mensuellement pour éviter les dépenses inutiles.

Bien entendu, l'environnement ainsi créé et le travail accompli durant la phase de test pourront entièrement être affectés à la mise en œuvre finale qui prendra place en 2024 afin d'éviter de devoir acheter une licence annuelle qui ne serait utilisée que pour les deux derniers mois de l'année. En cas de non-validation, seules les heures de travail seront facturées et les licences acquises seront annulées.

B. Externalisation de la sauvegarde

La seconde mesure urgente concerne l'externalisation des copies de sécurité des serveurs.

Actuellement, la commune respecte deux des trois principes de base, à savoir trois jeux de données sur deux supports différents. Il reste encore à assurer qu'une copie des données soit réalisée hors site, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui ; en cas de sinistre d'ampleur touchant la Maison de commune, il est fort probable que les données soient complètement perdues.

Une offre dans ce sens a été demandé à notre prestataire informatique, avec l'assurance que les données soient strictement stockées en Suisse chez un partenaire externe. L'offre reçue couvre non seulement le stockage mais également le service de restauration des données au besoin.

C. Passage des utilisateurs sur Office 365 et mise à jour des anti-virus et anti-spams

Actuellement, un certain nombre de postes clients utilisent encore des versions antérieures de la suite bureautique Office qui ne sont plus ni supportées, ni mises à jour par Microsoft depuis octobre 2020. Il s'agit donc de mettre à jour l'ensemble des 40 postes de l'administration sur cette dernière version, permettant en particulier de profiter d'un anti-virus et d'un anti-spam performant de dernière génération.

Sans coût supplémentaire, cela permettra de déployer sur l'ensemble des postes les dernières versions des outils bureautiques (Word, Excel...) ainsi que des outils supplémentaires de communication disponibles dans la nouvelle suite Office (Teams, SharePoint...).

De plus, cette version permettra de profiter de la solution « Microsoft Defender » en remplacement de la solution Kaspersky actuellement utilisée et qui, selon notre fournisseur, n'a pas apporté la valeur ajoutée espérée.

Cette licence Office 365 sera aussi nécessaire dans le cadre du projet de mise en place d'une solution de connexion à distance. La licence Business Premium permet en effet l'utilisation d'Office

¹ Dans la version finale, tous les collaborateurs et municipaux pourront se connecter à distance, mais une limite de 10 connexions simultanées est prévue afin de limiter les coûts.

sur un environnement mutualisé et permet ainsi d'avoir accès aux options d'accès conditionnel de Microsoft pour la double authentification.

D. Renouvellement et mise à jour de licences serveurs

À la mise en place de l'environnement informatique en 2018², les licences nécessaires au fonctionnement des serveurs avaient été conclues pour cinq ans, soit jusqu'en 2023.

Malheureusement, le renouvellement de ces licences (pour les logiciels de virtualisation et de backup) et d'extension de garantie (pour les serveurs, la baie de stockage les firewalls et le wifi) a été omis lors de l'élaboration du budget 2023, forçant la Municipalité à accepter un dépassement dudit budget, ces licences étant indispensables au bon fonctionnement du système.

L'échéance de la première de ces licences étant fixée au 25 juin 2023, la Municipalité a pris la décision d'adjuger les trois offres correspondantes afin d'éviter une période sans couverture légale.

Réalisation d'un audit de sécurité

Afin de pouvoir tester l'ensemble de notre système informatique, incluant les collaborateurs et la gouvernance, nous souhaitons réaliser un audit de sécurité informatique permettant d'identifier ses failles et vulnérabilités.

Des mesures pourront ensuite être mises en place sur la base du résultat de cet audit, permettant à la commune d'obtenir une labellisation garantissant la sécurité informatique.

Pour des questions évidentes de sécurité, il ne sera en effet pas possible de rendre public le détail du rapport. Néanmoins, la Municipalité s'engage à présenter ce document à la Commission désignée, ainsi que les propositions qui en découleront. En fonction des mesures à déployer, il est possible qu'un nouveau préavis soit déposé.

La Municipalité s'est prononcée pour le label « Cybersafe »³, recommandé par l'Union des Communes Vaudoises⁴ et déjà mis en place dans de nombreuses autres communes. L'UCV est également partie prenante dans la toute nouvelle convention canton-communes pour la cybersécurité sur ce même thème signée le 4 juillet 2023⁵.

² Décrit dans le préavis N° 18/18, disponible sur le [site web communal](#).

³ <https://www.cyber-safe.ch/>

⁴ Voir <https://www.ucv.ch/thematiques/secure/cybersecure>

⁵ Voir <https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/actualite/news/i-la-convention-canton-communes-pour-la-cybersecure-est-signee> sur le site du canton de Vaud.

4. Aspects financiers

Coûts pour l'année 2023

A. Connexion à distance

A. Connexion à distance – test		
Licence temporaire 2 serveurs	CHF	182.00
Mise en place (coût unique)	CHF	6'105.00
Sous-total HT	CHF	6'287.00

B. Externalisation de la sauvegarde

B. Externalisation sauvegarde		
Espace disque	CHF	450.00
Serveurs sauvegardés	CHF	324.00
Mise en place (coût unique)	CHF	1'110.00
Sous-total HT	CHF	1'884.00

C. Passage des utilisateurs sur Office 365 et mise à jour des anti-virus et anti-spams

C. Office 365		
MS 365 Business premium	CHF	1'736.00
Anti-virus pour les serveurs	CHF	253.80
Anti-spam	CHF	153.66
Mise en place (coût unique)	CHF	1'480.00
Remb. anciennes licences	CHF	-1'507.90
Sous-total HT	CHF	2'115.56

Les licences de la solution Kaspersky ayant été payées l'avance, un remboursement partiel est attendu pour une période d'environ six mois. De même, la mise à jour des licences Office sur 365 provoquera un remboursement des licences actuelles pour les deux derniers mois de l'année.

D. Renouvellement et mise à jour de licences serveurs

D. Licences serveurs		
Garantie serveurs, service Veeam	CHF	12'417.00
Ruckus et SSL	CHF	766.80
Services firewall	CHF	3'689.80
Sous-total HT	CHF	16'873.60

Label Cybersafe

La labellisation se déroule en deux étapes distinctes :

- Une étape de diagnostic préalable : CHF 3'847,00 HT
- La réalisation de l'audit proprement dit : CHF 2'663,00 HT

Il convient d'appliquer à ce montant le rabais de 10 % accordé aux membres de l'UCV.

A. Label Cybersafe (20 postes de travail)	
Diagnostic	CHF 3'847.00
Audit	CHF 2'663.00
Rabais UCV 10 %	CHF - 651.00
Sous-total HT	CHF 5'859.00

Le label est valable deux ans et devra être ensuite renouvelé.

Récapitulatif

Récapitulatif		
A	Connexion à distance	CHF 6 287.00
B	Sauvegardes	CHF 1 884.00
C	Office 365	CHF 2 115.56
D	Licences serveurs	CHF 16 873.60
	Cybersafe	CHF 5 859.00
Total intermédiaire HT		CHF 33 019.16
TVA 7,7 %		CHF 2 542.48
Sous-total TTC		CHF 35 561.64
Divers et imprévus (arrondi)		CHF 438.36
Total TTC		CHF 36 000.00

Si le présent préavis devait être accepté par le Conseil, il en résulterait donc une dépense supplémentaire de CHF 36'000.00 TTC au maximum pour l'année 2023. Cette dépense serait amortie sur une durée maximale de 3 ans. Elle n'est pas prévue au budget 2023, Projets futurs et crédits à voter.

La Municipalité propose le financement de ce projet par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles, dans la limite du plafond de l'endettement.

Impact budgétaire pour 2024 et les années suivantes

Les budgets des années suivantes seront adaptés en conséquence pour un montant d'environ CHF 33'700.00 TTC par année.

5. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal N° 32bis/2023 adopté en séance de Municipalité du 31 juillet 2023 ;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- ouï le rapport de la Commission technique ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

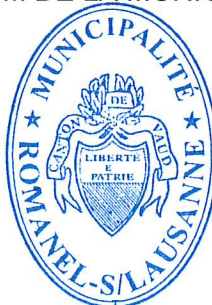
- d'accepter le préavis tel que présenté ;
- d'accorder un crédit de CHF 36'000.00 TTC pour la réalisation d'un audit de sécurité informatique et la mise en place de mesures urgentes ;
- d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédit disponibles, dans les limites du plafond de l'endettement ;
- d'autoriser l'amortissement de cette dépense sur une durée maximale de trois ans.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La Syndique :



Claudia Perrin



Le Secrétaire :



Nicolas Ray

Romanel-sur-Lausanne, le 31 juillet 2023

Délégué municipal : Denis Favre, Municipal

